

AR Prefecture

016-211600499 20230614-8933 CC-DE  
Reçu le 27/06/2023

MAIRIE DE BONNES

Charente

Code Postal 16390

Tél 05.45.98.51.74

mairiebonnes@orange.fr

Site : bonnes.fr

EXTRAIT

2023 N°36

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi quatorze juin, le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 08 juin 2023

Présents : Mesdames LALANCE Ghislaine, NYZAM Fabienne GEORGES Claire, ADAMY Sandy, Messieurs CHATENET Fabrice, CHLASTA Patrick, AUTHIER Adrien, VALOIS Pierre, ROUSSILLON Nicolas.

Absent : néant

Excusés : DE GUILLEBON Olivier, VALOIS Pierre

Monsieur VALOIS Pierre a donné pouvoir à Monsieur BEGUERIE Stéphane

Monsieur CHLASTA Patrick a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : ACQUISITION BANDE DE TERRAIN DE 10 M DE LARGE LE LONG DE LA RIVIERE SUR PARCELLE ZE 8 LA CLARTIE

Monsieur le Maire expose au conseil que le projet de création d'un chemin rural le long de la rivière « La Clartie », en face du bourg centre qui permettrait à terme de boucler avec l'actuel chemin rural (voir plan de situation joint).

Pour ce faire, dans le cadre de la carte communale un droit de préemption avait été institué.

Monsieur le Maire a contacté le propriétaire de la parcelle ZE 8 Monsieur MARONNAUD Pierre qui est d'accord pour céder une bande de 10 mètres de large sur la dite parcelle.

Le prix d'achat a été fixé à 50 centimes d'euros du m2 et les frais de géomètre et de notaires seront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil :

- Approuve l'acquisition de cette bande de 10 mètres sur la parcelle ZE 8 « La Clartie »,
- Approuve le prix proposé de 0.50 centimes le m2
- Approuve la prise en charge des frais de géomètre et de notaire
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne réalisation de ce projet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Affiché et publié le \_\_\_ Juin 2023

BONNES le 17 Juin 2023

Le Maire

S. BEGUERIE

